FACULTE DES SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

DEPARTEMENT DE KINANTHROPOLOGIE

PLAN D'ACTIVITE PEDAGOGIQUE

SESSION AUTOMNE 2026

TITRE DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE	**STAGE III : Planification et intervention**
SIGLE DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE	**EPS 418**
NOMBRE DE CREDITS	8 crédits
PROGRAMME	Baccalauréat en enseignement en éducation physique et à la santé
RESPONSABLES DE L'ACTIVITE	Sara GRAND'MAISON (personne coordonnatrice des stages) et François VANDERCLEYEN (professeur responsable de la formation pratique)
PERSONNES SUPERVISEURES UNIVERSITAIRES (PSU)	Adel Habak, Anne-Marie Brodeur-Fontaine, Annick Deslongchamps, Camilla Motta Carreiro, Cassandre Ouellet, Claire Miron, Conrad Poulin, Dalila Brakchi, Daniel Coutu, David Bezeau, David Larivière, Gilles Quenneville, Guy Bonneville, Isabelle Lévesque, Jean-Denis Barbeau, Josée Beauchamp, Josée Plante, Karolane Girard, Luc Lacroix, Marie-Eve Gagné, Mirco Robert, Pierre Boulerice, Rhéal Dazé, Robert Richard, Stéphane Bourgea, Yannick Thibault, Yoan M. Labbé.
ACTIVITE PEDAGOGIQUE PREALABLE	EPS413 : Initiation à l'intervention
ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES CONCOMITANTES	EPS330 : Programmation et évaluation I en EPS; EPS219 : Implantation de l'éducation à la santé;
DUREE	21 au 25 septembre et 26 octobre au 18 décembre 2026 (fin variable selon le calendrier des centres de services scolaires)
HORAIRE	1) Rencontre préparatoire obligatoire : Mercredi le 9 septembre Groupe 01 : 8 h 30 à 11 h 30 et groupe 02 : 13 h à 16 h 2) Pour la rencontre pré-stage : le lieu et l'horaire sont à déterminer avec la personne superviseure universitaire responsable du groupe auquel vous êtes assignés (cf. point 4. Organisation pédagogique). Ces rencontres auront lieu soit à la FASAP (locaux variables), soit à distance. 3) Pour le stage en tant que tel : l'horaire de la personne stagiaire correspond à celui de la PEA.
BUREAU	A8-202 (Sara Grand'Maison)
TELEPHONE	819-821-8000 poste 66062
COURRIERS ELECTRONIQUES	Sara.GrandMaison@USherbrooke.ca Stage.fasap@usherbrooke.ca

CHARGE DE TRAVAIL	Le stage III correspond à une semaine de familiarisation (5 jours) suivie de 40 jours consécutifs réalisés en solo dans un milieu scolaire, supervisé par une PSU. S'agissant d'une activité de 8 crédits, la charge de travail théorique est d'environ 360 heures, lesquelles sont réparties de la façon suivante. - Présence à une rencontre préparatoire de stage (n = 1). - Présence dans l'établissement scolaire (45 jours). - Présence et participation à la rencontre pré-stage avec la PSU. - Travail personnel (préparation aux rencontres, productions, etc., soit environ 7 heures par semaine).

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Cette activité pédagogique concerne un stage de formation en milieu scolaire. Ce troisième stage (sur un total de quatre dans l'ensemble du parcours) est encadré par une personne enseignante associée (PEA) ainsi qu'une personne superviseure universitaire (PSU). Il se réalise en **solo** et se déroule en immersion complète en milieu scolaire pendant **9 semaines** complètes, à raison d'une (1) semaine de familiarisation et de huit semaines consécutives à la session d'automne (cf. horaire dans l'intranet). Aucune autre activité pédagogique ne peut être suivie en même temps que ce stage. Il en va de même pour l'emploi du temps de la personne étudiante « hors formation » qui doit être adapté et principalement dévolu à cette activité pédagogique durant la période concernée.

1.1. CIBLES DE FORMATION

Les cibles de formation ci-dessous s'inscrivent dans la continuité de celles associées aux stages I et II (réalisés précédemment lors de votre parcours de formation). Les cibles de formation spécifiques au stage III sont les suivantes :

- ✓ Concevoir des séquences d'apprentissage adaptées aux caractéristiques des élèves et les mettre en œuvre ;
- ✓ Superviser et piloter des situations d'apprentissage ;
- ✓ Évaluer la maitrise de ses propres compétences professionnelles.

1.2. CONTENUS

Les principaux contenus abordés lors de ce stage sont les suivants :

- ✓ Prise en charge complète de la tâche d'enseignement (planification et pilotage) au primaire ou au secondaire ;
- ✓ Implantation d'un projet professionnel en milieu scolaire (initiative en éducation à la santé en milieu scolaire) ;
- ✓ Coopération avec les membres de l'équipe enseignante ;
- ✓ Participation à l'évaluation des compétences des élèves ;
- ✓ Approfondissement de la démarche réflexive.

2. LIENS AVEC LES AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION DU PROGRAMME

Cette activité pédagogique est en concomitance et étroitement liée à l'activité pédagogique EPS330 *: Programmation et évaluation I en EPS* ainsi que l'activité pédagogique EPS219 *: Implantation de l'éducation à la santé.* Le stage III est également antérieur à l'activité EPS506 : *Séminaire d'intégration II* qui a lieu à l'hiver suivant et avec lequel il entretient des liens étroits.

3. COMPÉTENCES VISÉES ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Les 13 compétences professionnelles (MEQ, 2020) sont visées et évaluées dans le cadre de cette activité pédagogique. Pour avoir une vision complète et détaillée de l'ensemble des composantes et indicateurs ciblés pour les 13 compétences à développer, nous vous invitons à consulter la **grille d'évaluation des compétences professionnelles du stage III**.

4. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le stage III est structuré en quatre parties distinctes, bien qu'interreliées.

4.1. **La rencontre préparatoire de stage** organisée et animée par la personne coordonnatrice des stages :

Cette rencontre a pour objectif principal d'informer la PS sur les modalités de réalisation du stage III ainsi que les productions à réaliser. Le plan d'activité pédagogique est présenté lors de cette rencontre. Celle-ci est à **présence obligatoire. Une absence à cette rencontre équivaut à une production jugée Insatisfaisante dans l'évaluation finale du stage**.

4.2. **La rencontre pré-stage** obligatoire, en sous-groupes, organisée et animée par la personne superviseure universitaire (PSU) :

La rencontre pré-stage a lieu une à deux semaines avant le début du stage. Cette rencontre dure **une heure et demie** et est réalisée en sous-groupes d'environ **6 personnes étudiantes.** Elle est organisée et animée par la **personne superviseure universitaire** (PSU). Cette rencontre a pour objectif de vous aider à vous préparer spécifiquement pour le stage III. Dans les cas d'exception, cette rencontre peut être réalisée à l'extérieur de la FASAP (endroit à déterminer par la PSU) lors de la semaine de familiarisation, notamment dans les cas de supervision en région éloignée. Certaines productions sont associées à cette rencontre et doivent avoir été réalisées préalablement à la rencontre : Portrait actuel, horaire de la PEA, cibles et attentes de formation et autres documents indispensables avant de partir en stage (cf. Annexes 1 et 2).

Référez-vous aux annexes pour connaitre les consignes précises de réalisation.

La présence à cette rencontre est obligatoire pour la réussite du stage.

Note : la rencontre post-stage est intégrée à EPS 506 *Séminaire d'intégration* qui a lieu l'hiver suivant.

4.3. **Les journées de stage (45 jours au total, dont une semaine de familiarisation)** en immersion dans un établissement scolaire :

Les journées de stage sont réalisées en immersion dans le milieu scolaire qui a été préalablement attribué par la personne coordonnatrice des stages. Au nombre de 45, ces journées sont réalisées sous la tutelle d'une personne enseignante associée (PEA). Conformément au point 2.1 du *« Cahier des procédures et exigences spécifiques des stages au BEEPS »,* les personnes stagiaires doivent être présentes dans l'établissement scolaire en conformité avec la tâche de la PEA.

Cette présence concerne non seulement les périodes d'enseignement (en présence des élèves), **mais aussi la participation aux activités parascolaires reconnues dans la tâche de la PEA, ainsi que toutes autres tâches connexes.**

Exigences du stage III : À l'exception de la semaine de familiarisation, la PS prend la charge complète des séances, incluant la planification de celles-ci, et ce, pour toute la durée du stage.

Dépendamment du degré d'aisance de la personne stagiaire ET des conditions du stage (niveau de difficulté des groupes-classes, etc.), cette prise en charge peut être ajustée et se faire progressivement.

Cependant, à la fin de la première semaine de stage, toutes les personnes stagiaires doivent être en mesure de prendre en charge l'ensemble des groupes.

4.3.1 Absences et suppléance

En cas d'absence, la personne stagiaire doit en informer impérativement sa PEA et sa PSU en mettant en copie la coordination des stages. Elle doit ensuite prévoir les moments de reprise d'un commun accord avec la PEA et en informer également sa PSU. Cette information doit être consignée par la PEA dans la fiche de séjour.

Conformément au règlement 2.8 du cahier des exigences et règlements, si une personne étudiante du niveau de la troisième année de formation universitaire fait de la suppléance **dans ses groupes classes de stage,** car elle a été sollicitée par la direction d'école ou la personne responsable des ressources humaines du Centre de services scolaire, avec l'autorisation de la PCS, elle peut comptabiliser ces journées de suppléance comme des journées de stage **jusqu'à concurrence de 5 jours sans avoir à reprendre ces journées de stage**.

Au-delà de ces 5 jours, la PS devra reprendre intégralement les journées de stage manquées. Le moment de reprise devra se faire de commun accord entre les différentes personnes impliquées (direction, PCS, PSU, PEA, PS).

4.3.2 Les visites de la personne superviseure universitaire (PSU) dans l'établissement scolaire (présentiel ou à distance).

La personne superviseure universitaire (PSU) réalise **deux (2) visites** de chaque PS dont elle est responsable dans le milieu de stage. La première visite a lieu au cours de la 2e ou 3e semaine de stage, tandis que la deuxième visite a lieu au cours de la 6e ou de la 7e semaine de stage.

Les visites s'effectuent en deux temps :

1) l'observation par la PSU d'une ou deux séances d'enseignement dispensées de façon autonome par la personne stagiaire ;

2) un moment d'échange avec la PS. Ce temps d'échange se fait idéalement en triade (avec la PS ET la PEA), mais peut se faire individuellement au besoin (en fonction de la disponibilité de la PEA). L'échange porte notamment sur les observations réalisées par la PSU par rapport aux habiletés d'intervention de la PS (forces, défis, ajustements à prévoir) ainsi que sur le déroulement du stage (relation entre PS et PEA, prise en charge des élèves, niveau d'aisance en intervention, intérêts et/ou difficultés rencontrées, degré d'atteinte des cibles et attentes de formation, appréciation du milieu de stage de manière générale, etc.)

Au besoin, la PS peut demander à la PSU de la rencontrer individuellement pour discuter de certains aspects de son stage.

La durée totale de chacune des visites (observation et rétroactions comprises) varie entre **2 h et 2 h 30 maximum.**

Après la première visite, la PSU envoie par courriel un **formulaire de suivi de première visite de supervision** (disponible sur le site web des stages) à la PS afin de faire un bilan de cette rencontre et **évalue la qualité de la visite** à partir des indicateurs proposés à l'annexe 8.

De plus, certaines tâches sont à réaliser par la PS dans le cadre de son stage :

1- Portrait actuel/horaire de la PEA/calendrier scolaire

La PS doit envoyer le lien de son « portrait actuel » issu de son Portfolio à sa PSU (Moodle) et sa PEA (courriel) **avant le début de la semaine de familiarisation.** À la fin de cette semaine de familiarisation, elle doit aussi déposer sur Moodle l'horaire de la PEA ainsi que le calendrier scolaire et les envoyer par courriel à la coordination des stages (stage.fasap@usherbrooke.ca). Les consignes plus précises relatives à ces productions se trouvent à l'annexe 1. Concernant les échéances, référez-vous au tableau page 8.

2- Cibles, engagements et attentes de formation

La PS doit rédiger ses cibles, engagements et attentes de formation et les déposer sur le site Moodle lié à son groupe de supervision, AVANT la rencontre pré-stage. Après la rencontre pré-stage, la personne stagiaire doit envoyer ce document par courriel à sa PEA. Les consignes plus précises relatives à ces productions se trouvent à l'annexe 1. Concernant les échéances, référez-vous au tableau page 8.

3- Communications avec la PSU *(au besoin)*

La PS doit répondre aux communications envoyées par la PSU, que ce soit par courriel ou par téléphone. Tant la personne stagiaire que la personne superviseure doivent se rendre disponible pour répondre aux sollicitations de l'un ou l'autre. Les deux protagonistes s'engagent à répondre dans un délai de 24 h maximum. Ainsi, la personne stagiaire peut, si elle le souhaite, contacter à tout moment sa PSU. Cette dernière peut communiquer avec la personne stagiaire pour organiser les visites de supervision, s'assurer que le stage correspond aux attentes du programme ou questionner la PS à propos du déroulement de son stage.

4- Observations critiques

La PS ainsi que la PEA doivent compléter respectivement 4 observations critiques au cours des 8 semaines consécutives de stage. L'objectif des observations critiques est de détecter les forces et les défis de la PS à partir de l'auto-analyse de cette dernière et des observations réalisées par la PEA.

À partir de la mi-stage, les observations critiques doivent porter sur les éléments qui ont été identifiés comme des défis au sein du guide de discussion (voir point 6). Le canevas à compléter est disponible sur le site web des stages. Les consignes plus précises relatives à cette production se retrouvent à l'annexe 4. Concernant les échéances, référez-vous au tableau page 8.

5- Guide de discussion

À la fin de la 4e semaine, la PS doit rédiger le guide de discussion de l'expérience d'enseignement (cf. document sur site des stages). Dans un premier temps, la PEA et la PS complètent de façon individuelle leur partie respective, puis se consultent dans un second temps pour compléter la partie commune. Les consignes plus précises relatives à cette production se trouvent à l'annexe 5. Concernant les échéances, référez-vous au tableau page 8.

6- Planifications a) globale, b) sommaires et c) détaillées

Avant le début du stage (ou au début du stage, si cela s'avère impossible plus tôt), la PS doit **remettre** à la PEA et à la PSU la planification globale des 8 semaines de stage sous la forme d'un calendrier, ainsi qu'un maximum de trois (3) planifications sommaires des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) prévues avec les groupes-classe. Le modèle utilisé est celui vu dans le cadre de l'activité pédagogique EPS330 (cf. site des stages).

La PS doit également élaborer toutes les planifications détaillées pour les groupes-classes auxquels elle va enseigner.

Le modèle de planification utilisé est laissé à la discrétion de la PS et de la PEA (avec l'approbation de la PSU) **SAUF** lors des visites de la PSU. En effet, lors des périodes observées par la PSU, la PS doit absolument utiliser le modèle de planification détaillée vu dans le cadre de l'activité pédagogique EPS330. (cf. site des stages)

Ces planifications détaillées doivent être remises au moins 48 heures avant la visite de la PSU afin que celle-ci puisse en prendre connaissance au préalable et y apporter des rétroactions au besoin. Les consignes plus précises relatives à ces productions se trouvent à l'annexe 6. Concernant les échéances, référez-vous au tableau page 8.

7- Rétroaction post-séance (visites de la PSU)

En concertation avec sa PEA, la personne stagiaire doit prévoir un temps d'échange et de discussion avec la PSU, si possible juste après les séances observées par la PSU. Cette rétroaction post-séance animée par la PSU durera entre 30 et 45 minutes. Elle se fera, dans la mesure du possible, en présence de la PEA. À la suite de sa première visite, la PSU envoie un formulaire de suivi de visite de supervision (cf. site des stages). Pour plus de précisions, lire le point 4.4 ci-dessus.

8- Bilan réflexif – Enregistrement vidéo

À la fin du stage, la personne stagiaire doit présenter un enregistrement vidéo sous la forme d'un bilan réflexif. Celui-ci permet de faire la synthèse de l'ensemble des apprentissages réalisés lors de ce dernier stage en termes de développement professionnel. Les consignes plus précises relatives à cette production se trouvent à l'annexe 6. Concernant les échéances, référez-vous au tableau de la page 8.

5. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Comme mentionné dans le *« Cahier des procédures et exigences spécifiques de stage au BEEPS »*, la modalité de notation pour les stages est l'utilisation de la note « **R »** (Réussite), « **E »** (Échec) ou « **IN** » (Incomplet).

Dans le cadre du stage III, la note est établie sur la base de deux volets : 1) volet « **enseignement** » et 2) volet « **encadrement** ». **La réussite des deux volets est nécessaire à la réussite globale du stage**.

1) Le volet « enseignement » correspond à l'évaluation des compétences en enseignement de la personne étudiante au regard des cibles attendues pour le stage concerné. Ce volet est évalué par la PEA et par la PSU. La PEA complète la grille d'évaluation des compétences à partir des composantes et indicateurs. À la lumière des résultats issus de cette évaluation, elle remet une évaluation globale qui prend la forme d'une mention : « Excellent »; « Très satisfaisant »; « Satisfaisant »; « Presque satisfaisant »; « Insatisfaisant ». Après avoir présenté la grille complétée et en avoir discuté avec la personne stagiaire, la PEA transmet directement sa grille d'évaluation **de façon informatisée** à la PSU par courriel. Cet envoi fait foi de l'authenticité du document.

   De son côté, la PSU évalue également le volet « enseignement » par l'intermédiaire du rapport de supervision. Elle est amenée à se prononcer essentiellement sur les compétences professionnelles liées à l'acte d'enseigner de la personne stagiaire, sur les attitudes professionnelles et sur la pratique réflexive (cf. « rapport de supervision » disponible sur le site internet des stages).

2) Le volet « encadrement » correspond à l'évaluation de certaines activités ou productions associées au stage : a) participation à la rencontre pré-stage avec la PSU; b) cibles, engagements et attentes de formation (+ portrait actuel, horaire de la PEA et calendrier scolaire); c) guide de discussion; d) planifications globale, sommaires et détaillées; e) observations critiques (4); f) bilan réflexif.

Ce volet est évalué seulement par la PSU. Chaque production attendue est évaluée selon une échelle d'appréciation en cinq niveaux (Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant, Presque satisfaisant, Insatisfaisant). Une moyenne des appréciations obtenues pour chacune des productions est réalisée par la PSU afin d'obtenir une évaluation globale pour ce volet.

Attention : TROIS productions (moyenne) jugées « presque satisfaisantes » ou « insatisfaisantes » entraînent **l'échec du stage, indépendamment du résultat obtenu pour les autres productions.**

Après la période de stage, la PSU a pour mandat de transmettre à la coordination des stages : 1) la grille d'évaluation des compétences reçue de la part de la PEA et 2) son rapport de supervision qui compile l'ensemble des appréciations relatives à chacune des productions remises par la personne stagiaire, ainsi que son appréciation des compétences professionnelles relatives à l'acte d'enseigner.
Dans son rapport de supervision, la PSU précise la recommandation de réussite « R » ou d'échec « E » du stage pour chacune des personnes stagiaires dont elle a la responsabilité pédagogique.

À noter que la décision finale de réussite ou d'échec au stage revient aux responsables des stages du BEEPS.

En cas de nécessité, les responsables concernés constituent un comité ad hoc (comité de gestion interne des stages) qui se réunit pour prendre une décision éclairée à partir de l'ensemble des informations disponibles au sujet de la personne étudiante et, au besoin, rencontrent les différentes personnes intervenantes.
Ainsi, comme l'indique le Règlement des études (art. 4.5.1.3), un échec à un stage obligatoire entraîne :

- soit l'imposition de conditions de poursuite du programme d'études et de reprise du stage. Une personne étudiante ne peut reprendre plus d'un stage au cours de la durée du programme d'études;
- soit l'exclusion du programme d'études.

À la lumière des informations issues du dossier de la personne étudiante, c'est le comité de gestion interne des stages (CGIS) qui statue sur la conséquence de l'échec.

De plus, en cas d'échec à un stage où l'octroi d'une reprise est envisagé par le CGIS, une démarche réflexive accompagnée devra être réalisée. La réussite des différentes étapes de cette démarche est conditionnelle à l'autorisation de la reprise et à l'assignation d'un nouveau milieu de stage.

Une grande importance sera accordée à la compétence transversale *« Dispositions et attitudes professionnelles de la personne stagiaire »* (cf. « Grille d'évaluation des compétences professionnelles »).

La satisfaction de cette compétence est une condition minimale de réussite du stage.

Autrement dit, **une insatisfaction importante de cette compétence peut mener à l'échec du stage**, indépendamment de la qualité de prestation de la personne stagiaire pour les deux volets (enseignement et encadrement) susmentionnés.

Un manquement d'ordre éthique ou déontologique ou une conduite incompatible avec l'exercice de la profession peut entraîner l'échec d'un stage en tout temps (art. 4.5.1.3).

Tous les travaux réalisés dans le cadre du stage doivent respecter les « Normes de présentation des travaux étudiants de premier cycle », sauf indication contraire.

5.1. Tableau récapitulatif des productions évaluées attendues par la PS

Productions	Durée	Date de remise	Modalité de remise	Critères d'éval.
▪ Portrait actuel (portfolio)	15 minutes	20 septembre	Sur Moodle (PSU) Par courriel à la PEA	**Annexe 1**
▪ Horaire de la PEA et calendrier scolaire	5 minutes	27 septembre	Sur Moodle (PSU) Par courriel à stage.fasap@usherbrooke.ca	**Annexe 1**
▪ Cibles, engagements et attentes de formation	30 minutes	27 septembre	Sur Moodle (PSU) Par courriel à la PEA	**Annexe 1**
▪ Participation active à la rencontre pré-stage	1 h 30	N/A	N/A	**Annexe 2**
▪ Observations critiques	30 minutes chacune	A la fin des semaines 3 et 6 (n = 4)	Sur Moodle (PSU)	**Annexe 3**
▪ Guide de discussion	Environ 45 minutes	22 novembre	Sur Moodle (PSU)	**Annexe 4**
▪ Planifications a) Globale des 8 semaines de stage b) Sommaires des SAÉ (3) c) Détaillées des séances observées	2 heures	25 octobre	Moodle (PSU)	**Annexe 5**
	9 heures	25 octobre* : Partie 1 15 novembre : Partie 2 (ou selon entente)		
	1 h par séance	48 heures avant la visite de la PSU		
▪ Bilan réflexif – Enregistrement vidéo	2 heures	21 décembre	Sur Moodle (PSU)	**Annexe 6**
• Visites de supervision (2)	2 heures 30	Lors des visites de la PSU	N/A	**Annexe 7**
▪ Grille d'évaluation des compétences professionnelles	N/A	N/A (**remise par la PEA)**	N/A	**Site des stages**

5.2. Modalités et critères d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont mentionnées dans le tableau ci-dessus. Les critères d'évaluation propres à chacune des productions sont précisés en annexe.

6. TRAVAUX EN RETARD

Échelle des sanctions applicables :
Si aucun motif* valable ne justifie le retard, la pénalité suivante sera appliquée. **Pour chaque production concernée, un jour de retard représente la perte d'un niveau, en référence aux cinq niveaux d'appréciation (E, TS, S, PS, I)**.
Par exemple, si la production « bilan réflexif » est remise avec un jour de retard alors que cette production était évaluée « Excellente », cette production sera jugée « Très satisfaisante »; si elle était évaluée « Satisfaisant », la note obtenue sera « Presque satisfaisant », et ainsi de suite.

N.B. Même quand l'échéance est dépassée de quelques minutes, la pénalité s'applique de la même manière. Aussi, la fin de semaine est considérée comme une seule journée.
**Les seuls motifs jugés valables sont : 1) maladie confirmée par un billet du médecin, 2) mortalité de proches parents, 3) accident et 4) tempête.*

7. QUALITÉ DE LA LANGUE

En référence au Règlement complémentaire des études, la FASAP maintient que la qualité du français écrit et parlé est une nécessité.

Dans le cas des productions relatives au stage, la pénalité appliquée est incluse dans les critères et indicateurs exigés pour chacune des productions concernées. Cependant, **la PSU peut en tout temps refuser une production** qui n'est pas conforme aux normes de production ou ne présente pas une qualité suffisante au regard de la langue. Advenant le cas où un travail serait repris, la PSU peut appliquer une pénalité de retard en appliquant les principes mentionnés au point 7 ci-dessus.

8. RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est de la responsabilité de la personne étudiante de connaître le cadre réglementaire de l'Université (Règlement des études) et de la Faculté (Règlement complémentaire des études) applicable en cas de délit relatif à la propriété et l'intégrité intellectuelle. Ce cadre réglementaire est appuyé par la loi (Code Civil du Québec [Art.35 et Art.36] ; Charte des droits et libertés [Art.4 et Art. 5]). Pour l'enregistrement des séances de cours, l'autorisation écrite de la personne enseignante est requise sans exception. Nous vous invitons à consulter ce site informatif.

9. OUTILS DE COMMUNICATION

La personne étudiante doit disposer de l'accès à son courriel ainsi qu'aux plateformes institutionnelles *« Moodle »* tout au long de son stage. **Il est du devoir de chaque personne étudiante de consulter quotidiennement ses courriels durant la période de stage.** L'utilisation d'un compte TEAMS ou de toute autre modalité de communication à distance « synchrone » peut s'avérer également utile.

Utilisation d'un site MOODLE « EPS418 : Stage III »

Toute la documentation importante (consignes et contenus pédagogiques) du stage III sera disponible et centralisée sur un site Moodle dédié à chaque groupe de supervision. Ainsi, chaque PSU aura la responsabilité de gérer de façon autonome un site Moodle spécifique au groupe de personnes stagiaires qu'elle supervise. L'inscription à ce site Moodle est obligatoire pour toutes les personnes stagiaires. Des mises à jour seront effectuées régulièrement pendant le stage.

10. SUPERVISION À DISTANCE

Dans certains cas exceptionnels, compte tenu de l'éloignement du milieu de stage par rapport à l'institut de formation, la supervision de la personne stagiaire sera effectuée à distance. Autrement dit, la PSU ne se déplacera pas en présentiel pour rendre visite à la PS dans son milieu scolaire. Si ce cas s'applique, la PS concernée en sera informée par la coordination des stages.

Dans un cas de supervision à distance, certaines modalités spécifiques seront mises en place. La personne stagiaire devra notamment :

- Utiliser son micro-cravate personnel **OU** se procurer une caméra HD (+ trépied) ainsi qu'un micro portatif sans fil au comptoir de prêt du SSF AVANT le début du stage. **À RÉSERVER EN LIGNE PRÉALABLEMENT;**
- Se filmer lors d'une séance d'enseignement d'une durée d'une heure en gymnase en présence des élèves. Le choix de la séance sera réalisé en concertation avec la PEA et la PSU;
- Envoyer le film de sa séance via l'onglet de dépôt sur Moodle;
- Prévoir une rencontre en visioconférence (TEAMS ou autre) afin d'échanger et de discuter de sa séance avec sa PSU.

Outre ces aspects logistiques, les modalités de production pour une supervision « classique » s'appliquent.

11. BIBLIOGRAPHIE

Chaubet, P., Leroux, M., Masson, C., Gervais, C., Malo, A. (2018). *Apprendre et enseigner en contexte d'alternance.* Québec : PUQ.

Petit, M. (2021). *Accompagner les stagiaires en enseignement à l'aide du numérique.* Montréal : Éditions J-F. Déry.

Spallanzani, C., Vandercleyen, F. Desbiens, J-F et Beaudoin, S. (2017). Encadrement offert par des superviseurs universitaires : le point de vue de stagiaires finissants en EPS. *Revue canadienne de l'éducation, 40*(2), 1-30.

Vandercleyen, F. et Boudreau, P. (2022). Structure, enjeux et évolution de la relation d'accompagnement entre une enseignante associée et un stagiaire. *Formation et Profession, 30*(2), 1–13. https://doi.org/10.18162/fp.2022.671

Vandercleyen, F., Lenzen, L., Loizon, D., Serres, G., Amamou, S. et Hofmeister, M. (2023). L'accompagnement des stagiaires en éducation physique. Dans *S. Turcotte, J-F.Desbiens, C. Borges, J. Grenier, D. Pasco, Enseigner l'éducation physique en contexte scolaire* (pp. 621-663). Montréal : Éditions J-F. Déry.

12. RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE

Le plan d'activité pédagogique permet à chaque personne étudiante de mieux cerner les exigences attendues de l'activité pédagogique et de planifier adéquatement sa démarche d'apprentissage. Chaque personne étudiante a la responsabilité de le lire et de se l'approprier, dès sa présentation à la première séance. Pour des fins d'éclaircissement, la personne enseignante demeure disponible pour répondre aux questions.

Responsabilités de chaque personne étudiante inscrite à une activité pédagogique à présence obligatoire

La présence aux différentes activités pédagogiques (rencontres préparatoires, rencontres pré-stage, présence à l'école) reliées à l'activité pédagogique EPS419 **est obligatoire**. Cette condition est essentielle à l'atteinte des cibles de formation présentées plus haut. **Il relève de la responsabilité de chaque personne étudiante inscrite à cette activité pédagogique d'être présente à chacune d'elles.**

Toute absence à une activité pédagogique à présence obligatoire doit être justifiée, avec document à l'appui s'il y a lieu, par la personne étudiante auprès de la personne responsable de l'activité pédagogique qui gère l'application de la règle en première instance. Les personnes étudiantes sont invitées à consulter le règlement complémentaire (4.3) pour connaître les sanctions en cas d'absence non motivée, les motifs d'absence jugés valables ainsi que les modalités d'application du règlement.

Comme précisé au point 4.4.2, en cas d'absence, la personne stagiaire doit en informer impérativement la PSU et la personne coordonnatrice aux stages et prévoir les moments de reprise avec la PEA. Chaque journée manquée doit être reprise, en concertation avec la PEA. Cette information doit être consignée dans la fiche de séjour. En cas d'absences prolongées et non-justifiées, la note d'échec par abandon (W) peut être accordée.

13. CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Dates	Activités
Mercredi 9 septembre Groupe 01 : 8 h 30 à 11 h 30 Groupe 02 : 13 h à 16 h A8-334	Rencontre préparatoire de stage, présentation du PAP et consignes de réalisation
21 au 25 septembre	Début du stage : semaine de familiarisation
Entre le 5 et le 23 octobre	Rencontre pré-stage avec la PSU (date et local à déterminer)
Mercredi 14 octobre de 11 h à 12 h 30	Rencontre d'accompagnement via TEAMS pour soutien sur les productions de stage à réaliser
19 au 23 octobre	**Semaine de relâche pédagogique**
26 au 30 octobre	**Semaine 1**
2 au 6 novembre	**Semaine 2**
9 au 13 novembre	**Semaine 3**
18 au 20 novembre	**Semaine 4**
23 au 27 novembre	**Semaine 5**
30 novembre au 4 décembre	**Semaine 6**
7 au 11 décembre	**Semaine 7**
14 au 18 décembre	**Semaine 8**

Note importante : Ce calendrier peut être soumis à certaines modifications. La date précise de la rencontre pré-stage sera communiquée ultérieurement. La PSU et/ou la PCS avertira les personnes étudiantes de tout changement par courriel au moins une semaine à l'avance.

ANNEXES

LES ANNEXES SUIVANTES DETAILLENT LES CONSIGNES DE REALISATION AINSI QUE LES CRITERES D'EVALUATION CONCERNANT LES PRODUCTIONS EXIGEES DANS LE CADRE DU STAGE III

ANNEXE 1 – Documents préparatoires au stage III

CIBLES, ENGAGEMENTS ET ATTENTES DE FORMATION/ PORTRAIT ACTUEL/ HORAIRE DE LA PEA ET CALENDRIER SCOLAIRE

1. Définition des termes

a. Une **cible de formation** correspond à un objectif personnel. Cette cible, choisie par la personne stagiaire, doit être directement en lien avec une des 13 compétences professionnelles à développer en stage ou en lien avec les attitudes et dispositions professionnelles attendues.

b. Une **attente** est la perception du comportement attendu d'autrui. « S'attendre à » ou « avoir des attentes vis-à-vis de » correspond au fait d'anticiper le comportement de quelqu'un en le considérant comme probable voire souhaité. Par exemple : « Je m'attends à ce que les élèves soient motivés ».

c. Un **moyen d'action** correspond au procédé concret utilisé par la personne stagiaire pour parvenir à atteindre la cible concernée. Il doit être spécifique, mesurable, ambitieux, réaliste et ancré dans le temps (SMART).

d. Un **engagement** correspond à un acte par lequel la personne stagiaire s'engage à accomplir une action ou une tâche envers les acteurs qui l'accompagnent. Par exemple : « Je m'engage à donner suite aux communications de ma PEA dans un délai de 24 heures ».

2. Intentions visées

Pourquoi vous faire rédiger des cibles et attentes de formation ?

- Pour vous faire progresser sur des éléments précis et relever certains défis ;
- Pour vous orienter et vous guider pendant votre stage ;
- Pour être accompagné de façon plus personnalisée en recevant des rétroactions adaptées ;
- Pour pouvoir expliciter, clarifier et échanger vos intentions de stage respectives avec la personne enseignante associée et la personne superviseure universitaire.
- Pour vous engager personnellement dans votre expérience de stage et vous responsabiliser

3. Consignes de réalisation

a. Le travail s'effectue **individuellement**.

b. Chaque personne stagiaire rédige **trois (n = 3) cibles de formation** justifiées (avec leurs moyens d'action associés), **deux (n = 2) attentes de formation et deux (n = 2) engagements.**

c. Pour la cible de formation, vous devez la choisir impérativement à partir des **indicateurs** issus de la grille d'évaluation des compétences professionnelles pour le stage III. La cible choisie doit être à la fois réaliste (faisable) et stimulante (défi). Ceux et celles qui le souhaitent peuvent également choisir un des indicateurs observés pour le stage IV.

d. Pour chaque cible de formation, vous devez :

1. Formuler votre cible en reprenant un indicateur qui se trouve dans la grille d'évaluation des compétences professionnelles du stage III. Veuillez indiquer précisément le chiffre associé à la compétence choisie, à la composante et à l'indicateur ainsi que le libellé de l'indicateur (ex. : *compétence 4, composante 1, indicateur 1.2 : Capte l'attention des élèves*).
2. Justifier le choix de cet indicateur au regard de vos expériences d'intervention précédentes (stages I et II, activités pédagogiques BEEPS en 1re et 2e année, cours de communication, animations, camps de jour, etc.).
3. Formuler un moyen d'action concret à mettre en œuvre pour atteindre la cible.
4. Si nécessaire, modifier la cible de formation (et son moyen d'action) à la suite de la rencontre pré-stage.

e. Pour formuler vos attentes, choisissez : 1) une attente envers la personne enseignante associée, 2) une attente envers la personne superviseure universitaire. Chaque attente doit être la plus réaliste possible et vous devez avoir sur elle un certain degré de contrôle. Cela suppose de tenir compte du rôle et des responsabilités assumées par chacun de ces trois acteurs.

f. Explicitez en quelques mots vos engagements respectifs envers votre PEA et votre PSU.

g. Pour réaliser le travail, vous devez remplir le « formulaire des cibles, engagements et attentes de formation en stage III » disponible sur le site des stages.

h. Vous devez envoyer ce formulaire complété via Moodle à votre PSU AVANT la première rencontre de supervision pré-stage. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau page 8.

i. Vous devez également joindre vos attentes et cibles de formation issues du stage II afin que la PSU puisse poser un regard sur votre progression à cet égard.

j. Ensuite, en fonction de la discussion avec votre PSU et des ajustements éventuels lors de la rencontre pré-stage, vous envoyez par courriel votre formulaire à la PEA avant le début du stage.

k. Concernant l'échéance de remise de cette production, veuillez vous rapporter au tableau 5.1 page 8.

4. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs permettant d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec les exigences de production des cibles et attentes de formation sont les suivants :

- Le formulaire utilisé est adéquat (cf. site des stages).
- **Les documents préparatoires exigés sont inclus dans la remise du travail (portrait actuel de la PS, l'horaire de la PEA et le calendrier scolaire**) **selon l'échéance fixée.**
- Trois cibles de formation sont bien identifiées.
- Les trois cibles sont clairement issues des indicateurs présents dans la grille d'évaluation des compétences professionnelles de stage III.
- Chacune des cibles est justifiée au regard des défis identifiés à la suite des prestations de stage I et II.
- Un moyen d'action est clairement identifié et expliqué pour chacune des cibles.
- Les moyens d'action sont pertinents et réalistes.
- Deux attentes (PEA et PSU) sont formulées et justifiées.
- Deux engagements sont bien expliqués (1 PSU, 1 PEA).
- Les attentes et cibles de formation issues du stage II sont jointes au travail.
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation des « cibles, engagements et attentes de formation » et autres documents préparatoires	
☞ La personne stagiaire **n'a PAS** remis ses cibles, engagements et attentes de formation ET/OU son portrait actuel ET/OU l'horaire de la PEA et le calendrier scolaire dans les délais établis.	**I**
☞ La personne stagiaire a remis ses cibles, engagements et attentes de formation en utilisant le formulaire prévu. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	**E/TS/S / PS/I**

ANNEXE 2

RENCONTRE DE SUPERVISION PRE-STAGE

1. Intentions visées

a. Se préparer au stage qui débute.

b. Partager ses appréhensions, ses aspirations et autres perceptions avec d'autres personnes stagiaires avant le stage.

c. Échanger son point de vue au sujet de ses conceptions professionnelles, de ses attentes et de ses cibles de formation avant le stage.

d. Recevoir un accompagnement et de la rétroaction personnalisée de la part d'une personne expérimentée avant le stage.

e. Se développer d'un point de vue professionnel à partir de l'expérience d'autrui et aider les autres à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent (entraide professionnelle).

2. Conditions de réalisation

a. La présence à la rencontre de supervision pré-stage est **obligatoire à la réussite du stage.** Une note de I (Insatisfaisant) est accordée en cas d'absence. En cas d'absence, le dossier de stage de la personne étudiante est également jugé comme étant « **Incomplet** », sauf si les motifs sont jugés valables par la PCS. La PSU doit impérativement signaler l'absence à la PCS qui traitera la situation selon le motif justifiant l'absence. Un travail compensatoire sera exigé.

b. La rencontre se déroule en groupe d'environ 6 personnes étudiantes.

c. Chaque rencontre est animée par une personne superviseure universitaire (PSU) et dure 1 h 30. Cette PSU agit comme personne de référence (personne relais entre le milieu scolaire et le milieu universitaire) pendant toute la durée de votre stage.

d. La rencontre s'effectue à la FASAP et a lieu environ une à deux semaines avant le début du stage. Dans le cas des stages en régions éloignées, la rencontre pré-stage peut avoir lieu pendant la semaine de familiarisation, à l'endroit déterminé par la PSU. Vous serez contactés par courriel par votre PSU qui précisera les modalités organisationnelles de la rencontre (date, heure, local, etc.).

e. Quatre productions doivent être réalisées/remises en préparation de cette rencontre : 1) votre portrait actuel issu de votre portfolio; 2) une copie de l'horaire de la personne enseignante associée; 3) le calendrier scolaire de votre établissement; 4) vos cibles, engagements et attentes de formation (formulaire dûment complété. Cf. Annexe 1). Ces documents doivent être déposés sur le site Moodle de votre « groupe de supervision » d'appartenance **en respectant la date prévue**. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau page 8.

f. Lors de cette rencontre, **votre participation active aux échanges et aux discussions est exigée.** Il est attendu que chaque personne stagiaire s'engage pleinement dans le processus de réflexions partagées sur le métier afin de former ainsi une sorte de communauté d'apprentissage.

3. Critères d'évaluation

La participation active attendue de la part de la personne étudiante à la rencontre pré-stage est évaluée selon les critères et indicateurs suivants :

- Elle participe activement à la rencontre, aux moments opportuns.
- Ses interventions sont appropriées et pertinentes.
- Son attitude est respectueuse envers les autres membres du groupe (écoute, demande le droit de parole, etc.)
- Son opinion et/ou son point de vue est exprimé de façon constructive.
- Elle témoigne d'un esprit critique.
- Elle démontre une capacité d'ouverture.
- **Elle adopte une attitude professionnelle en tout temps (usage approprié des outils informatiques, ponctualité, etc.)**

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation de la rencontre « pré-stage »	
☞ La personne stagiaire était **ABSENTE** à la rencontre de supervision en groupe. OU ☞ La personne stagiaire était **PRÉSENTE** à la rencontre de supervision en groupe. Lors de cette rencontre, elle a participé de manière plus ou moins active (cf. critères plus haut).	**Incomplet** **E/TS/S / PS/I**

ANNEXE 3

OBSERVATIONS CRITIQUES

1. Intentions visées

a. Identifier les forces et les défis de la PS;

b. Favoriser des moments d'échanges et de régulation de qualité entre la PEA et la PS;

c. Recevoir de la rétroaction constructive de la part de la PEA;

d. Poser un regard critique sur sa propre pratique professionnelle.

2. Conditions de réalisation

a. Ces fiches doivent être complétées quatre (4) fois pendant le stage, autant par la PEA que la PS, à la suite d'une période dispensée par la PS et observée par la PEA. Le choix du groupe-classe est à la discrétion de la PS et de la PEA et peut différer d'une semaine à l'autre. En raison du guide de discussion de mi-stage (annexe 5) à compléter au cours de la semaine 4 et de la grille d'évaluation des compétences à compléter par la PEA à la semaine 8, il est préférable de réaliser ces observations entre les semaines 2 et 3 ainsi que les semaines 5 à 7.

b. Un total de 8 observations critiques (4 par la PS et 4 par la PEA) doit donc être remis pendant le stage III (sur les 8 semaines).

c. **Il n'est pas obligatoire de compléter tous les thèmes à observer pour chacune des observations critiques.** Par exemple, la PEA et la PS pourraient cibler les thèmes « communication » et « organisation » la première semaine, les thèmes « planification » et « gestion de classe » à la deuxième semaine, etc. Il revient à la PS et à la PEA de pointer les compétences en fonction de l'importance qu'elles lui accordent.

   À partir de la 5e semaine, il est fortement suggéré de porter un regard particulier sur les défis identifiés au sein du guide de discussion de mi-stage (voir annexe 5). Les observations critiques de la deuxième partie du stage devraient donc porter particulièrement sur les compétences à améliorer en priorité.

   Notez bien : Les fiches d'observation critiques peuvent être utilisées de différentes façons (avec différents groupes ou non) pourvu que cela soit signifiant et formateur pour la PS. À noter qu'il est essentiel de parcourir l'ensemble des compétences pendant les semaines de stage.

d. La PS est responsable de recueillir les observations critiques rédigées par sa PEA.

e. Les observations critiques produites par la PS doivent être informatisées. Toutefois, celles de la PEA peuvent être rédigées à la main, pourvu qu'elles soient lisibles par la PSU.

f. Les observations critiques de la PS et de la PEA doivent être déposées à chaque deux semaines sur Moodle par la PS, selon les échéanciers prévus. **Un document numérisé ou une photographie sont acceptés si le tout est bien lisible par la PSU**.

g. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau page 8.

3. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs permettant d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec les exigences de production des observations critiques sont les suivants :

- Les observations critiques ont été remises en respectant l'échéance prévue.
- Les observations critiques témoignent d'une **analyse approfondie** de son enseignement.
- Le texte est précis et les éléments relevés par la PS sont facilement compréhensibles.
- L'ensemble des 8 observations critiques permet de poser un regard critique sur l'ensemble des compétences en lien avec l'enseignement.
- **Les observations critiques remises à partir de la mi-stage portent particulièrement sur les défis identifiés au sein du guide de discussion de mi-stage**.
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.
- Les documents produits par la PS sont informatisés.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation des observations critiques	
☞ La personne stagiaire n**'a PAS** remis les 8 observations critiques exigées (4 par la PS et 4 par la PEA) ou n'a **PAS** remis les observations critiques dans les délais requis ; OU ☞ La personne stagiaire a remis ses observations critiques dans le respect des échéances prévues. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	**I** **E/TS/S / PS/I**

ANNEXE 4

GUIDE DE DISCUSSION PEA-PS

1. Intentions visées

a. Recevoir une rétroaction constructive et documentée de la part de la PEA.

b. Avoir la possibilité d'échanger avec la PEA au sujet des situations d'enseignement-apprentissage rencontrées.

c. Réaliser une première autoévaluation de vos habiletés d'enseignement les mieux maitrisées et de vos principaux défis à court terme.

2. Consignes de réalisation

a. Un modèle de guide de discussion est disponible sur le site des stages de la FASAP et doit être impérativement utilisé.

b. Le guide de discussion ne doit être complété qu'une seule fois, à la fin de la quatrième semaine de stage.

c. Il doit être complété conjointement par la PEA et le stagiaire en deux temps :

1) la PEA et la personne stagiaire complètent le guide **séparément**;

2) ensuite, ils se rencontrent pour échanger **ensemble** à propos de leurs points de vue concernant les points forts et les points à améliorer qu'ils ont identifiés, avant de prioriser les défis pour la suite du stage.

d. Le travail doit être rédigé de façon informatisée, autant par la PS que la PEA.

e. La personne stagiaire dépose le guide de discussion en version numérique sur Moodle à sa PSU.

f. La personne stagiaire transmet également par courriel le guide de discussion complété par les deux parties à **sa PEA en mettant sa PSU en copie.** Ce principe évite les signatures.

g. Le guide de discussion dûment complété est obligatoire à la réussite du stage. **Si le guide de discussion n'a pas été transmis à la PSU et à la PEA, il sera jugé non recevable.**

h. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau page 8.

3. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs permettant d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec les exigences de production des observations critiques sont les suivants :

- Toutes les pages du guide de discussion ont été complétées (par la PS et la PEA).
- Trois habiletés mieux maitrisées et trois habiletés à améliorer sont identifiées (autant par la PS que par la PEA), à partir des indicateurs de la grille d'évaluation des compétences.
- Un moyen d'action réaliste et précis est proposé pour chacune des habiletés à améliorer.
- Les 3 priorités ciblées pour la suite du stage ainsi que les moyens d'action reflètent l'analyse respective de la PS et de la PEA.
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.
- Le document est déposé sur Moodle à la PSU.
- **Le document est transmis par la PS à la PEA par courriel, en mettant la PSU en copie.**

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation du guide de discussion	
☞ La personne stagiaire n**'a PAS** remis son guide de discussion. OU ☞ La personne stagiaire a remis son guide de discussion à temps et les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	**I** **E/TS/S / PS/I**

ANNEXE 5

PLANIFICATIONS GLOBALE, SOMMAIRES ET DÉTAILLÉES

1. Intentions visées

a. Maitriser les principes de base et les éléments-clés de la planification de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) acquis au sein de l'activité pédagogique EPS 330;

b. Développer une routine en termes de planification des activités d'apprentissage prévues pour les différents groupes-classes à prendre en charge (intervenir avec une visée pédagogique ne peut s'improviser totalement);

c. S'habiliter à planifier son intervention de manière rigoureuse, structurée et adaptée à la clientèle cible;

d. Poursuivre l'intégration des composantes d'une planification efficace en s'appuyant sur le modèle du SOCOP;

e. Permettre à la PSU de porter un regard sur votre degré d'organisation et de planification, tout en ayant accès aux informations essentielles pour préparer ses visites de supervision (moyens d'action enseignés, nature des séances qu'elle observera lors de ses visites).

2. Consignes pour la réalisation de la planification <u>globale</u>

À partir d'un calendrier standard (voir modèle sur Moodle), veuillez établir la planification globale de vos 8 semaines de stage, en y indiquant les informations suivantes :

a. les moyens d'action enseignés,

b. les périodes et les groupes concernés,

c. la progression au sein des SAÉ.

3. Consignes de réalisation pour les planifications <u>sommaires</u>

a. À partir du canevas présenté au sein de l'activité pédagogique EPS330, remettre **trois (3) planifications sommaires (SAE) que vous <u>enseignerez</u>** auprès des groupes-classe sous votre responsabilité.

b. Nous sommes conscients que chaque milieu de stage détient son lot de particularités concernant les exigences de planification. C'est pourquoi, il appartient à la PS de valider les attentes liées aux planifications sommaires (modèle, structure, contenus, nombres, etc.) auprès de leur personne superviseure universitaire respective.

c. Théoriquement, les planifications sommaires devraient comprendre les éléments suivants : la production attendue, les repères culturels, les savoirs essentiels, les critères d'évaluation et les éléments observables sélectionnés ainsi que la vue d'ensemble des cours prévus dans la SAÉ. Dépendamment de chacun des milieux, il se peut que certains éléments ne s'appliquent pas.

d. **<u>Attention, les planifications sommaires doivent être considérées et déposées en fonction de chacun des cycles visés</u>**. Par exemple, si vous enseignez du basket-ball à l'ensemble des cycles du primaire, vous devez faire ressortir, au sein de votre SAE, les adaptations apportées pour chacun des cycles (au niveau de la tâche attendue, des critères d'évaluation, entre autres).

e. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau page 8. Une première remise doit être réalisée la veille du début du stage et une seconde remise (mi-stage) est permise.

4. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs suivants permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec le contenu des planifications sommaires (partie 1 et partie 2) (variable en fonction des milieux de stage).

Pour chaque situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) remise,

- **La planification globale (calendrier) est cohérente et en adéquation avec les planifications sommaires remises.**
- La production finale attendue est précise et adaptée à la clientèle visée.
- Le repère culturel est pertinent et adapté au moyen d'action choisi
- Les savoirs essentiels ciblés sont adaptés aux tâches proposées, au moyen d'action choisi et à la production attendue.
- Les critères d'évaluation et les éléments observables identifiées sont réalistes et adaptés au moyen d'action et à la production attendue.
- Une vue d'ensemble présente explicitement le déroulement global de chacun des cours de la SAÉ (chaque tâche prévue y est inscrite avec un degré de détails permettant facilement à une personne externe de connaitre le contenu de chacun de ceux-ci).
- La structure progressive des cours de la SAÉ est cohérente au regard de la production attendue et de la compétence disciplinaire visée.
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation de la planification globale et des « planifications sommaires » (moyenne)	
☞ La personne stagiaire n**'a PAS** remis la planification globale ainsi que trois (3) planifications sommaires (SAE) enseignées en stage (partie 1 avant le début et partie 2 à la mi-stage) ou encore, moins de trois planifications sommaires ont été déposées (sauf exception). OU ☞ La personne stagiaire a remis sa planification globale et ses planifications sommaires à temps en y intégrant les contenus exigés. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	**I** **E/TS/S / PS/I**

5. Consignes de réalisation pour les planifications détaillées préalables à la visite de la PSU

a. À partir du **modèle de plan de séance type** utilisé en EPS330 (disponible sur le site des stages), rédiger une planification détaillée pour CHACUNE des séances enseignées qui sera observée par la PSU.
b. Chaque planification est réalisée de façon informatisée (à l'exception des schémas qui peuvent être faits à la main).
c. Ces planifications détaillées doivent être remises à la PSU au moins **48 heures AVANT** sa visite à l'école afin qu'elle puisse prendre connaissance de la séance à observer et apporter des rétroactions au besoin.
d. Les planifications détaillées sont évaluées par la PSU selon les critères ci-dessous.
e. Ces planifications détaillées doivent être remises à la PSU via le site Moodle de votre groupe d'appartenance.

6. Critères d'évaluation des planifications détaillées

Les critères et indicateurs suivants permettant d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec chacune des planifications détaillées :

- Le modèle de plan de séance type de la FASAP est utilisé (3 phases itératives).
- La structure globale (fil conducteur) de la séance est clairement mise en évidence.
- Il y a une cohérence forte entre l'intention pédagogique, les tâches proposées et la compétence disciplinaire ciblée.
- L'organisation du temps, de l'espace et du matériel est adéquate.
- Les consignes d'exécution sont claires et compréhensibles.
- Les variantes et les rétroactions proposées sont pertinentes et les transitions sont prévues.
- Un ou des schémas clairs et intelligibles sont fournis pour chaque tâche.
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.
- La planification détaillée a été remise à la PSU 48 heures avant la visite prévue.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation des « planifications détaillées » (moyenne des 2)	
☞ La personne stagiaire n'**a PAS** remis ses planifications détaillées 48 heures avant la visite de la PSU ET/OU n'a pas utilisé le modèle de plan de séance type. OU ☞ La personne stagiaire a remis ses planifications détaillées à temps en utilisant le formulaire adéquat. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	**I** **E/TS/S / PS/I**

ANNEXE 6

BILAN REFLEXIF

- AUDIO

1. Intentions visées

a. Réaliser un bilan des apprentissages réalisés à la suite de ce troisième stage de formation.

b. Prendre conscience de son niveau de développement professionnel à la suite d'un premier stage long.

c. Poursuivre le développement de sa capacité d'analyse critique en effectuant un pas de recul par rapport à sa propre pratique enseignante.

2. Consignes de réalisation

a. Le travail s'effectue individuellement.

b. A partir de la fonctionnalité d'enregistrement audio sur Moodle, répondez oralement aux 6 questions suivantes :

1. Décris brièvement quelles étaient tes principales cibles de formation au début du stage et précise les moyens concrets que tu as utilisés pour atteindre ces cibles tout en mentionnant dans quelle mesure elles ont été atteintes.

2. Décris brièvement quelles étaient tes principales attentes et tes engagements par rapport à ton stage (PEA et PSU) et précise les moyens que tu as utilisés pour parvenir à les combler, tout en mentionnant dans quelle mesure ils ont été atteints/respectés.

3. Identifie deux compétences professionnelles que tu évalues avoir assez bien maîtrisées durant ce stage et explique pourquoi en donnant des exemples concrets (mentionner des faits, établir le contexte, identifier les actions posées, etc.)

4. Identifie quelques difficultés rencontrées en lien avec deux compétences professionnelles et explique pourquoi en donnant des exemples (mentionner des faits, établir le contexte, identifier les actions posées, etc.)

5. Au-delà des 13 compétences professionnelles, décris les principaux apprentissages (n = 3) que tu considères avoir réalisés et les progrès que tu as accomplis.

6. Quels aspects du stage ont contribué à consolider ou à mettre en doute ton identité professionnelle et ton engagement envers la profession d'enseignant(e) en EPS?

c. La remise de cet enregistrement vidéo est **obligatoire. En cas d'absence de remise, le dossier de stage de la personne étudiante est jugé comme étant « Incomplet ».**

d. Cet enregistrement est à remettre sur le site Moodle de votre groupe d'appartenance géré par votre PSU**.** Toute autre forme de production sera jugée non recevable.

e. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau page 8.

3. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs suivants permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec les exigences de production de l'enregistrement vidéo.

- Elle a expliqué ses réponses pour chacune des six questions.
- Elle démontre une prise de distance critique par rapport à son expérience de stage.
- Elle témoigne d'une réflexion approfondie sur les apprentissages résultants de cette expérience et sur son degré de maitrise des compétences professionnelles.
- **Elle fait des liens pertinents avec d'autres activités de formation (cours théoriques et/ou pratiques, didactiques, laboratoires, stage antécédent, etc.).**
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue parlée (peu d'erreurs d'accord).
- **Le discours est structuré et les idées sont exprimées de façon précise et fluide.**
- Le ton utilisé est dynamique et accrocheur.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation du bilan réflexif	
☞ La personne stagiaire **n'a PAS** remis son bilan réflexif sous la forme d'un enregistrement vidéo et/ou n'a pas répondu aux six questions. OU ☞ La personne stagiaire a remis son bilan réflexif sous la forme demandée et a répondu aux six questions. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	**I** **E/TS/S / PS/I**

ANNEXE 7

VISITES DE SUPERVISION (2)

1. Intentions visées

a. Recevoir une rétroaction à la fois formative et évaluative de la part de sa PSU.

b. Renseigner sur le développement des compétences en lien avec l'acte d'enseigner (forces et défis de la personne stagiaire), ainsi que les futurs objectifs jusqu'à la fin du stage pour assurer une réussite.

c. Valider de manière externe l'atteinte des objectifs du stage.

2. Consignes de réalisation

a. Planifier préalablement les deux visites de supervision en concertation avec la PEA et la PSU (échanges courriels ou par téléphone).

b. Transmettre votre plan de séance détaillé en lien avec la visite à la PSU au moins 48 h avant la visite.

c. Accueillir la PSU à l'école et la rencontrer (si possible) avant la séance d'observation.

d. Accepter d'être observé(e) par la PSU lors d'au moins une séance d'enseignement en ÉPS.

e. Prévoir un moment d'échange d'environ une demi-heure (rencontre de rétroaction) avec la PSU. Au besoin, une rencontre individuelle (sans la présence de la PEA) est possible sur demande.

f. La visite se conclut par un bilan de la part de la PSU sur les forces et défis pour la suite/fin du stage.

g. Dans certains cas, la visite de la PSU se fera à distance (cf. modalités spécifiques).

3. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs suivants permettent d'apprécier la qualité de la visite de la PS en lien avec les exigences suivantes :

- Elle démontre un niveau de préparation suffisant au regard de cette visite de supervision (organisation efficace de la visite, préparation d'un plan de séance détaillé complet remis au préalable).
- Elle accueille de manière professionnelle la PSU à son arrivée à l'école.
- Elle démontre un professionnalisme, un dynamisme et de la proactivité.
- Elle enseigne une séance en adéquation avec la planification détaillée remise préalablement;
- Elle démontre une aisance au regard des contenus enseignés et avec la clientèle visée.
- Elle démontre une aisance à piloter la séance (3 temps pédagogiques) et à gérer le temps de manière efficace.
- Elle utilise des stratégies efficaces de gestion de classe.
- Elle démontre une capacité d'adaptation et de réactivité aux imprévus.
- Elle démontre de l'ouverture et de la réceptivité aux commentaires et suggestions reçus de la part de la PSU.
- Elle est capable d'analyser par elle-même, de façon réaliste, sa pratique professionnelle (profondeur de l'analyse réflexive).

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation des visites de supervision (2)	
☞ Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	**E/TS/S / PS/I**